

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Philippe Gascon

<https://www.cadre21.org/membres/b4cb3949dce5ed3b5b4f8d9a>

Date d'obtention : 2024-03-28 13:55:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours agir avec bienveillance. On se dirige d'abord vers l'élève signalant pour entamer la trousse même si elle nomme d'autres personnes impliquées pour vérifier l'information et orienter notre démarche assidument (Si on ne se retrouve pas dans un mandat policier d'emblée).

Ensuite, la trousse nous permet d'évaluer la situation sans jugement auprès de l'élève signalant. C'est ici, que l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue des gestes peuvent être déterminés. On peut ensuite aller vérifier les informations afin de valider ou invalider notre évaluation à l'aide des jeunes impliqués ou des témoins.

Avec toutes ses informations, nous sommes en mesure de déterminer si nous sommes en présence d'acte impulsif ou d'acte malveillant de la part de l'instigateur. Cela influence la suite. Dans un cas impulsif, on fait la trousse et on contacte la police ensuite pour une sensibilisation (confisquer appareil temporairement au besoin). Dans un cas malveillant, on ne questionne pas l'instigateur, police directement et on explique la suite des démarches. On fait équipe avec le service de police pour la suite. Assurer que signalement DPJ fait.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours se concentrer d'abord sur la personne signalante, trousse avec elle afin de soutenir et de la faire sentir comme une partie de la solution. La trousse est notre meilleure amie d'emblée sauf s'il s'agit du mandat police hors-école.

On veut toujours rassurer la victime et limiter les impacts sur l'intégrité physique et psychologique, c'est notre mot d'ordre. La vitesse à laquelle on agit importe beaucoup, mais sans sauter d'étape. La vérification des faits est notre alliée dans le choix de la bonne suite à entreprendre dans l'intervention.

Aussi, l'intervenant doit bien connaître son rôle et le respecter, ne jamais consulter les images.

Finalement, que les actes soient impulsifs ou malveillants, si les activités sont de nature criminelle ou sur la limite du risque, il vaut mieux faire équipe avec le service de police pour une sensibilisation adéquate.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi l'étape la plus délicate est celle de la rencontre avec la victime qui se met en position vulnérable. On veut la faire sentir importante et comme faisant partie de la solution. On veut lui faire vivre une belle expérience de dénonciation dans les circonstances afin d'instaurer une confiance envers l'établissement scolaire et le service de police.

Il ne faut également pas négliger quand vient le temps de confisquer les appareils afin de limiter la propagation et protéger l'intégrité rapidement (une étape qui peut laisser des dommages à long termes si elle est négligée).